**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d´un(e) consultant(e) d´expertise national(e) Expert(e) Juriste**

**Référence du dossier : 105/IC-NAT/FONAREDD-E/2020**

Date : 03/06/2020

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :** Créer un cadre habilitant et un environnement favorable pour le développement des énergies de cuisson propre.

De façon spécifique, il s’agit d’élaborer deux projets de loi sur le bois-énergie et le GPL dans le cadre du processus d’élaboration de la politique générale de l’énergie et de la stratégie de cuisson propre.

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, national

**Intitulé du projet :** Programme « FONAREDD-E »

**Durée de la mission :** 60 Homme-jours (Juillet à décembre 2020).

**Prière envoyer vos propositions (proposition technique et Lettre d´Offre avec une proposition financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le mardi 30 juin 2020 à 16 heures de Kinshasa. Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

**Veuillez noter qu´il est obligatoire lors de votre soumission d´indiquer intégralement la référence de l’appel d’offres dans l´objet du message.**

**Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

N’hésitez pas à écrire jusqu’au plus tard le 20 juin 2020 à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte et justification :**

|  |
| --- |
| La République Démocratique du Congo (RDC), à travers le Fonds National REDD+ (FONAREDD) s’est engagée dans plusieurs reformes des cadres politiques et règlementaires des secteurs de développement pour réduire la déforestation, la dégradation de l’environnement et stimuler le développement durable. Au nombre de ces réformes, figure le secteur de l’énergie. C’est dans ce cadre qu’il a été lancé un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI 13) pour le programme énergie visant à réfléchir et à mettre en place des interventions de réduction de la consommation de bois-énergie, par son utilisation plus efficiente et sa substitution par d’autres sources d’énergie, ainsi que l’inclusion d’un volet bois énergie dans la politique énergétique nationale. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UNDCF (United Nations Capital Development Fund), sélectionnés à l’issue de cet AMI mettent conjointement en œuvre ce programme en collaboration avec les Ministères chargés de l’énergie, de l’Environnement, des Finances, de l’Economie et des Hydrocarbures. Entre autres objectifs spécifiques, le programme entend mettre en place les conditions habilitantes pour une production et consommation plus durable du bois-énergie, et le déploiement progressif des énergies de substitution au bois-énergie. Lesquelles conditions passent absolument par un cadre politique, légal et règlementaire suffisamment adapté pour répondre efficacement aux besoins croissants en énergie. A ce jour, la gouvernance énergétique de la RDC repose essentiellement sur des textes datant de la période coloniale. Il n’existe pas encore de politique officielle du secteur. Les textes existants ne sont que des propositions n’ont encore validées auxquelles s’ajoute le prospectus d’investissement dans le cadre de SE4ALL en cours de finalisation. La seule politique existante est le document de politique du secteur de l’électricité de mai 2009 et la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité. Si le sous-secteur de l’électricité est suffisamment encadré par ces textes susmentionnés, promulguant l’établissement de l’Agence Nationale en charge des services énergétiques Ruraux et l’Agence en charge de la régulation du secteur, l’énergie de cuisson est de loin marginalisé ou faiblement traité dans ces textes, en dépit de sa prédominance dans la balance énergétique du pays. Au titre de ces énergies de cuisson, la substitution partielle du bois-énergie et le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) présentent des potentiels énormes pour répondre aux besoins croissant de la population en énergies et la réduction de la déforestation.La biomasse (dont le bois énergie) couvre, selon les estimations, 93% de la consommation d'énergie du pays. La population, les entreprises, telles que les boulangeries, les brasseries, les restaurants, les briquetiers et les fondeurs d’aluminium dépendent fortement de la biomasse, comprenant le charbon de bois et le bois de chauffe pour des besoins domestiques. La forte dépendance à la biomasse constitue une menace pour l’environnement. Ces pratiques sont lourdes de conséquence sur le plan (i) environnemental (le bois-énergie devrait en effet être responsable sur la période 2010-2030 d’environ 58% de la dégradation des forêts et de 19% de la déforestation), (ii) social (récurrence des maladies respiratoires considérées parmi les cinq causes de la mortalité des femmes et enfants en milieu rural et péri-urbain) et (iii) économique (affectation d’une part importante du budget des ménages : entre 15 et 30 % du revenu est orienté au poste énergie de la biomasse).Contrairement au bois-énergie, l’utilisation du gaz pour la cuisson est encore très faible voire insignifiante en RDC. La pénétration du GPL est limitée par le prix du combustible, la disponibilité physique du produit, la faiblesse des réseaux d’approvisionnement. L’autre frein au développement du GPL est l’absence de cadre légal et réglementaire ainsi que fiscal, qui permettrait de garantir aux investisseurs privés (i) une bonne visibilité du marché sur le long terme, (ii) une équité de concurrence, et (iii) la distribution du GPL depuis son importation jusqu’à l’utilisation dans la cuisine des ménages. C’est ainsi que, dans l’atteinte du jalon 2020 du programme énergie, cette feuille de route est élaborée pour lancer le processus de concertation en vue de l’inclusion d’un volet bois énergie dans la politique énergétique nationale. Elle consistera à élaborer une politique plus fédératrice de l’ensemble des problématiques énergétiques du pays (qui intègre le volet énergie de cuisson) d’une part, et une stratégie de développement et des projets de lois du sous-secteur de la cuisson propre d’autre part. Ces termes de références sont élaborés pour le recrutement d’un expert national en élaboration de politiques sectorielles (Energies, Environnement, etc). Il travaillera avec un expert international qui sera aussi recruté, les deux sous la supervision du coordonnateur du programme, au Pilier Croissance Inclusive et Développement Durable du PNUD, Kinshasa, RDC. |

**2. Objectifs de la mission**

|  |
| --- |
| L’objectif général de la mission est de créer un cadre habilitant et un environnement favorable pour le développement des énergies de cuisson propre.De façon spécifique, il s’agit d’élaborer deux projets de loi sur le bois-énergie et le GPL dans le cadre du processus d’élaboration de la politique générale de l’énergie et de la stratégie de cuisson propre.  |

**3. Tâches et responsabilités**

|  |
| --- |
| 1. Elaborer un rapport de démarrage de la mission ;
2. Elaborer deux (2) projets de loi sur i) le bois-énergie et ii) le GPL.
3. Organiser un atelier de validation technique des deux (2) projets de loi sur le bois-énergie et le GPL.
4. Préparer une note de présentation des deux (2) projets de loi sur le bois-énergie et le GPL à l’attention des Ministres en charge de l'Energie et des Hydrocarbures et de l’Environnement pour endossement ;
5. Assister le consultant international dans l’organisation de l’atelier de haut niveau pour promouvoir la politique énergétique avec un accent sur la cuisson propre (GPL et les foyers améliorés).
6. Assurer la considération du genre dans toutes les activités de la mission
 |

**4. Résultats attendus (LIVRABLES)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Livrables | Délais | Payement (%) |
| 1 | Un rapport de démarrage de la mission ; | 5 jours | 10% |
| 2 | Un projet de loi sur le bois-énergie  | 20 jours | 20% |
| 3 | Un projet de loi sur le GPL | 20 jours | 20% |
| 4 | Un rapport d’atelier de validation technique des 2 projets de loi sur le bois-énergie et le GPL | 10 jours | 30% |
| 5 | Une note de présentation des deux (2) projets de loi sur le bois-énergie et le GPL à l’attention des Ministres en charge de l'Energie et des Hydrocarbures et de l’Environnement pour soumission à la législature | 5 jours  | 10% |
| 6 | Présentation des projets de loi sur le bois-énergie et le GPL à l’atelier de haut niveau sur la cuisson propre (GPL et les foyers améliorés) | 5 | 10% |

 |

**5. Qualifications requises**

|  |  |
| --- | --- |
| Education : | * Avoir un diplôme de master en droit public avec une spécialité en énergie ou environnement
 |
| Expérience : | * Justifier d’une expérience d’au moins 5 ans dans l’élaboration de lois de préférence dans le secteur de l’énergie et de l’environnement ;
* Bonne connaissance des processus tels que l’initiative Energies Durables pour Tous (SE4ALL), le changement climatique (CNUCC) et son instrument de mise en œuvre le mécanisme REDD+ ;
* Bonne Connaissance du système financier et de ses instruments tels que la TVA, les exonérations etc.
* Parfaite connaissance des réglementations nationales, et internationales en matière d’environnement d’énergie et de santé.
* Maîtrise des normes ISO 50001 et 14001
* Solides compétences rédactionnelles.
 |
| Langues requises : | * Parfaite maîtrise du français écrit et parlé ;
 |

**6. Durée de la consultation**

|  |
| --- |
| **Durée de la mission** |
| La durée maximale de la mission est de 60 Homme-jours de Juillet à décembre 2020 |

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Pour démontrer leurs qualifications, les soumissionnaires devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Document | Description | Forme |
| Note méthodologique pour l’exécution de la mission attendue | Une description expliquant :* en quoi vous êtes le meilleur candidat pour la mission ;
* la démarche  ou approche, les outils ainsi que les tâches que vous comptez mettre en œuvre pour réaliser la mission.
* Le chronogramme de réalisation
* Le cadre de travail pour réaliser la mission
 | Pas de formulaire spécifique |
| CV | Fournir un CV en y incluant surtout les expériences des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence. | Pas de formulaire spécifique |
| Diplômes | Envoyer une(les) copies du (des) diplômes le plus pertinent. |   |
| Tableau des coûts | Remplir le tableau | Annexe 2 « [Tableau des coûts](http://www.cd.undp.org/hr/Tableau_des_Co%C3%BBts.pdf) (annexe 2) ». (Cliquer sur « la lettre de soumission » pour télécharger le document) |

 |

**8. La proposition financière**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les éléments qui le composent à savoir les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours de prestation).  |

**9. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de **Notation combinée.** Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :* Répondante/conforme/ acceptable et,
* Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés

\*Pondération de l’évaluation technique : 70 % \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).1. *Les propositions techniques*

Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Points** |
| Le soumissionnaire a-t-il le diplôme requis ? | 20 |
| À quel degré le soumissionnaire comprend-il la tâche ? | 20 |
| Le cadre de travail conceptuel proposé est-il approprié à la tâche et l’objectif de la tâche est-il bien défini et correspond-il aux TDR ? | 40 |
| La présentation est-elle claire et l’organisation des activités ainsi que le calendrier proposé sont-ils réalisables et garantissent-il la bonne réalisation des produits attendus de la mission d’évaluation ? | 20 |
| **Total note technique** | **100** |

**Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.*****Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.***1. *Les propositions financières*

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :* ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement. |

**10. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| * Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.
* Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat).
 |

**La Notice de Sélection, y compris les annexes, sont publiées sur le site UNDP Procurement Notices :** <http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=62492>

**Veuillez suivre ce lien pour télécharger la Notice de Sélection complète et les annexes.**

Également, prière de suivre les instructions indiquées dans la Notice de Sélection pour la soumission de votre offre. Vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées doivent être envoyées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.orgavec mention de la référence et intitulé du dossier (**105/IC-NAT/FONAREDD-E/2020 - Recrutement d´un(e) consultant(e) d´expertise national (e) expert(e) Juriste**).

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le lundi 30 juin 2020 à 16 heures de Kinshasa.**

Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.

N’hésitez pas à écrire à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****